



KPMG SA
28 rue Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère - BP 30335
49303 Cholet

Familles Rurales de Nueil les Aubiers

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Familles Rurales de Nueil les Aubiers
20 Avenue Saint Hubert Parc Saint Hubert 79250 NUEIL LES AUBIERS

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
28 rue Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère - BP 30335
49303 Cholet

Familles Rurales de Nueil les Aubiers

20 Avenue Saint Hubert Parc Saint Hubert 79250 NUEIL LES AUBIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de l'association Familles Rurales de Nueil les Aubiers,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Familles Rurales de Nueil les Aubiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 8 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances familiales et financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

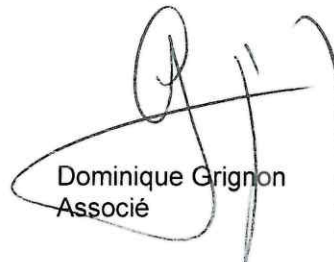
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 15 septembre 2020

KPMG SA



Dominique Grignon
Associé

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	15 481.05	11 092.57	4 388.48	6 075.59
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage	7 508.19	5 150.72	2 357.47	3 705.91
Autres immobilisations corporelles	20 587.28	9 860.68	10 726.60	13 320.55
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Participations et créances rattachées à des part.				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	43 576.52	26 103.97	17 472.55	23 102.05
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	75 662.60		75 662.60	49 875.75
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	47 636.72		47 636.72	29 872.05
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	63 722.40		63 722.40	101 760.30
Charges constatées d'avance (3)	84.00		84.00	607.08
TOTAL (III)	187 105.72		187 105.72	182 115.18
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	230 682.24	26 103.97	204 578.27	205 217.23
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres	26 129.42	26 130.22
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	63 262.79	151 253.82
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 815.69	-87 748.49
<i>Situation nette</i>	78 576.52	89 393.01
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	78 576.52	89 393.01
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charge	19 287.43	18 211.53
TOTAL (IV)	19 287.43	18 211.53
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 616.49	15 440.41
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	65 802.44	82 172.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 295.39	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	106 714.32	97 612.69
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	204 578.27	205 217.23
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	106 714.32	97 612.69
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	346 997.88	337 119.50
70130000 AIDE AUX LOISIRS MSA	948.30	1 825.50
70141000 PRESTATIONS SERVICES CAF	179 727.29	158 213.94
70142000 PRESTATIONS SERVICES MSA	19 896.34	26 991.50
70146000 AIDE AUX LOISIRS CAF	1 083.00	1 430.50
70150000 PARTICIP. FAMILLES M.S.A	19 557.27	24 672.94
70160000 PARTICIP FAMILLES C.A.F	125 785.68	121 133.24
70170000 PARTICIP FAMILLE AUTRES REGIME		2 851.88
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	234 696.70	216 383.61
74020000 SUBVENTION COMM. AGGLO	193 710.35	210 690.00
74200000 AIDE A LA FORMATION	10 913.55	4 653.57
74400000 AIDE CAF EXEPTIONNELLE	29 587.20	
74500000 SUBVENTION EQUIPEMENT	485.60	1 040.04
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12.60	10 114.75
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	12.60	10 114.75
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	17 708.96	18 342.19
75120000 INDEMNITE JOURNAL. C.P.A.M	2 114.74	5 810.78
75130000 COTISATIONS ADHERENTS	5 580.00	5 844.90
75150000 INDEMNITE JOURN. PREVOYANCE	9 451.84	6 125.88
75160000 FONDS SPECIAL UDAF	562.38	560.63
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	599 416.14	581 960.05
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	23 355.03	27 089.63
60140000 ACHATS ALIMENTATION	19 305.20	22 710.62
60180000 FRAIS CANTINE SCOLAIRE	4 049.83	4 379.01
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	39 976.44	48 365.08
60510000 ACHATS PEDAGOGIQUE	2 334.06	7 156.43
60614000 CARBURANT - LUBRIFIANT	396.11	384.56
60630000 FOURN.D'ENT. ET PET.EQUIP	2 819.19	2 212.80
60631000 PRODUITS D'ENTRETIEN & HYGIENE	2 778.71	4 028.05
60640000 FOURN. ADMINISTRATIVES	2 573.67	2 938.77
61320000 LOCATIONS DE SALLES	1 200.00	723.00
61550000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	289.74	128.90
61554000 ENT.REP.MAT. TRANSPORT	289.57	95.94
61560000 MAINTENANCE	6 051.66	5 494.72

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
61600000 ASSURANCE LOCAUX	1 096.84	1 058.22
61810000 DOCUMENTATIONS	202.00	421.00
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR		656.50
62260000 HONORAIRES	10 876.30	10 599.34
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	50.00	50.00
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	328.77	397.34
62560000 FRAIS DE CONGRES		155.00
62570000 MISSIONS, RECEPTIONS	388.62	426.49
62571000 TRANSP. HEBERG. SORTIE PEDAG.	4 117.20	5 369.70
62600000 FRAIS TELEPHONE	2 967.49	3 027.69
62610000 FRAIS POSTAUX	118.95	610.20
62700000 SERV. BANCAIRES.ASSIMILES	425.91	290.18
62810000 COTIS. CONCOURS DIVERS	131.65	360.25
62830000 FRAIS DE FORMATION	540.00	1 780.00
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 963.00	16 748.21
63110000 TAXE SUR SALAIRES	8 043.00	7 868.00
63330000 PART. FORM.PROF.CONTINUE	8 920.00	8 880.21
Salaires et traitements	395 428.12	398 489.66
64100000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	389 040.41	394 316.76
64129000 CONGES PAYES(VARIATION)	-2 278.75	4 172.90
64140000 INDEMNITES DE LICENCIEMENTS	8 666.46	
Charges sociales	127 414.23	158 143.41
64510000 COTIS. CAISSE URSSAF	87 772.97	107 497.59
64520000 COTIS. PREVOYANCE	11 165.55	10 684.82
64525000 COTIS. MUTUELLE HARMONIE	6 339.96	7 485.12
64530000 COTIS RETRAITE COMPL	21 384.55	28 467.65
64599000 CHARGES SOCIALES ET FISC/CP	-1 432.80	1 883.63
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 184.00	2 124.60
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 549.50	5 918.28
68111000 DOT.AMORT.IMMOB. INCORP.	1 687.11	1 185.53
68112000 DOT.AMORT.IMMOB. CORP.	4 862.39	4 732.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	1 075.90	9 017.06
68150000 DOT. PROV. DEPART VOLONT RETR.	1 075.90	9 017.06
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 101.60	7 460.61
65100000 DROIT AUTEUR SACEM		115.34
65120000 REVERSEMENT COTIS. FEDERATION	4 425.60	4 552.65
65130000 ADHESION PERSONNES	676.00	663.00
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLE		2 129.62
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	615 863.82	671 231.94
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-16 447.68	-89 271.89
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	195.38	621.95
76800000 PRODUITS FINANCIERS	195.38	621.95
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	195.38	621.95
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	41.14	
66160000 INTERETS BANCAIRES	41.14	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	41.14	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	154.24	621.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 969.30	2 401.57
77110000 RECETTES TOMBOLA		2 077.40
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	741.15	324.17
77181000 PRODUITS EXCEPT. REGUL AGGLO	5 228.15	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 969.30	2 401.57
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	491.55	1 742.66
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	491.55	1 742.66
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	491.55	1 742.66
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	5 477.75	658.91
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-10 815.69	-87 991.03
TOTAL DES PRODUITS	605 580.82	584 983.57
TOTAL DES CHARGES	616 396.51	672 974.60
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-10 815.69	-87 991.03
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS PAR ORIGINE		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 560.00	27 658.98
CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	16 560.00	27 658.98
CHARGES PAR DESTINATION		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		27 658.98
86100000 MISE À DISP. GRAT. DE BIENS		27 658.98
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
Prestations en nature	16 560.00	
86200000 PRESTATIONS	16 560.00	
Dons en nature		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	16 560.00	27 658.98
TOTAL	-10 815.69	-87 991.03
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>	5 477.75	658.91

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Association FAMILLES RURALES

Services aux personnes

Parc Saint-Hubert

20, avenue Saint-Hubert

79250 NUEIL LES AUBIERS

BILAN - COMPTE DE RESULTAT - ANNEXE

L'ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 204.578 ,27 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 605.580.82 € et dégageant une perte de (-) 10.815,69 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes les tableaux figurant dans le sommaire de l'annexe, ci-avant, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation du règlement de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le mode de présentation du bilan et du compte de résultat a été réalisé selon le plan comptable associatif.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

L'association a opté pour la mesure de simplification autorisée pour les PME. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'usage et non sur la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables.

a) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur 1 an.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'achat, à l'exclusion des frais accessoires.

La base amortissable est la valeur d'entrée énoncée ci-dessus sous déduction d'une valeur résiduelle, quand cette dernière a pu être évaluée. Cette base, pour l'ensemble des matériels, outillages, agencements et matériels roulants, n'est pas apparue significative et mesurable, au terme de leur durée d'utilisation.

En outre, le prix d'achat ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une répartition entre ses divers composants.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée d'usage :

- matériel et outillage	1 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans

Il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire dans les cas de recours à l'amortissement dégressif.

c) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

d) Etat des Créances

Clôture au 31/12/2019	Echéances	Janvier 2020	Echéance + 1 mois
Clients Total :	75.662,6 €	13.460,30 €	62.202,30 €

e) Etat des dettes

En application du Code de Commerce (article D 441-4), nous vous communiquons ci-dessous les échéances des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice.

DETTES au 31.12.2019	Montant total restant dû	Echéance à (-) 1mois	Echéance à + 1mois	Echéance à un an au plus
AUTRES DETTES				
40 - Fournisseurs	9.214,49 €	4.831,46 €	4.383,03 €	
42 - Personnel	948,66 €	952,99 €	(-) 4,33 €	
43 - Organismes sociaux	27.153,50 €	18.233,50 €	8.920,00 €	
TOTAL I	37.316,65 €	24.017,95 €	13.298,70 €	

f) Rémunérations

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés s'élèvent à 76.106,70 €

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

g) Les engagements de départ volontaire à la retraite

L'engagement retraite à la clôture est évalué à 82.480,30 € en cas de départs volontaires de la part du salarié. Ce montant prend en compte les variables suivantes :

- La table de mortalité 2014/2016
- Sur la catégorie des salariés exclusivement en C.D.I
- Un taux d'actualisation de 0.60%
- Un taux d'évolution des rémunérations de 1,00%.
- Un taux de charges sociales de 37%.
- Un taux de turnover

En dérogation au plan comptable général, une partie de l'engagement retraite a été comptabilisée au cours de cet exercice pour un montant de 18.211,53 € dont 9.017 € en impactant directement le compte de résultat de cet exercice. Cette provision correspond au versement des indemnités des douze prochaines années (jusqu'au 31 décembre 2031) sans correction du taux de turnover et du taux de mortalité. La provision se détaille de la façon suivante :

Départ Volontaire à la retraite			
Année	Indemnités	Charges	Total
2023	301,71 €	111,63 €	413,34 €
2027	3.638,03 €	1.346,07 €	4.984,10 €
2028	6.830,63 €	2.527,33 €	9.357,96 €
2030	2.864,03 €	1.059,69 €	3.923,72 €
2031	444,02 €	164,29 €	608,31 €
Total	14.078,42 €	5.209,01 €	19.287,43 €

h) Ventilation de l'effectif moyen (équivalent temps plein) au 31 décembre 2019

Catégories	Personnel salarié
Cadres	0
Non-cadres	17
Total	17